

Les tarifs du péage plaisance 2011 9 formules

Catégories	Mus à force humaine (2)	I - de 12 m ²	II de 12 à - de 25 m ²	III de 25 à - de 40 m ²	IV de 40 à - de 60 m ²	V 60 m ² et plus
Liberté	37,10 €	86,50 €	123,90 €	248,90 €	435,90 €	564,30 €
Hiver		76,80 €	109,80 €	220,70 €	317,00 €	392,00 €
Printemps		79,10 €	131,10 €	227,30 €	326,50 €	404,20 €
Eté		82,90 €	118,60 €	238,30 €	342,40 €	423,90 €
Automne		79,10 €	113,10 €	227,30 €	326,50 €	404,20 €
Loisirs		31,60 €	65,10 €	96,70 €	128,40 €	161,70 €
Vacances		23,80 €	49,40 €	73,40 €	97,30 €	122,90 €
3 Jours		17,00 €	33,40 €	50,40 €	67,20 €	83,90 €
1 Jour	12,40 €	12,20 €	23,80 €	36,10 €	48,00 €	59,90 €

(1) Les jours sont obligatoirement consécutifs

(2) Quelle que soit la surface du bateau, hors embarcations exonérées

Ces prix sont indiqués hors taxes (la TVA n'est pas applicable aux péages)

Formules

proposées en 2011 :

Liberté : La formule Liberté permet de profiter librement et sans contraintes de la voie d'eau à toute période de l'année. Une remise de 10 % sera appliquée aux forfaits Liberté acquittés au plus tard le 31 mars 2011.

Hiver, Printemps, Été et Automne :

Les dates de début et de fin de validité sont fixées comme suit :
Hiver : du 1er janvier 2011 au 20 mars 2011; Printemps : du 21 mars 2011 au 20 juin 2011, Eté : du 21 juin au 20 septembre 2011 et Automne : du 21 septembre au 31 décembre 2011.

Loisirs : ce forfait permet aux adeptes des longs séjours de naviguer pendant 30 jours (1).

Vacances : Pour de plus courts séjours, ce forfait donne accès à l'intégralité du réseau VNF pendant 16 jours (1).

3 jours : délivré pour 3 jours datés (1).

1 jour : Délivré pour un jour daté, ce forfait offre une flexibilité totale dans la programmation des sorties.



Informations touristiques

N'hésitez pas à vous rapprocher des offices de tourisme, syndicats d'initiative, comités régionaux de tourisme qui participent à la valorisation du tourisme fluvial et qui sont à votre disposition pour vous informer sur les attraits touristiques des régions que vous allez traverser.

Comment acheter sa vignette ?

Vous pouvez acheter votre vignette :
par Internet* sur le site www.vnf.fr (par carte bancaire, via un site de paiement sécurisé), ou au guichet (liste des points de vente ci-dessous).

Documents à fournir	Mode de paiement
<ul style="list-style-type: none">- le nom du propriétaire et son adresse, le nom du bateau et son tirant d'eau.- la longueur et largeur hors tout de la coque (multiplier la longueur par la largeur pour la surface du bateau en m²).- le numéro d'immatriculation, d'inscription, ou à défaut, la série.- le type de péage souhaité et les dates de début de navigation correspondantes pour les forfaits, «Loisirs», «Vacances», «3 Jours» et «1 jour». Le forfait «Liberté» est valable du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.- une photocopie du permis de navigation, de la carte mer ou de l'acte de francisation, ainsi que le justificatif de la puissance du moteur.	<ul style="list-style-type: none">- Par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard) – Renseignements au 03.21.63.24.30 – Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h- Par chèque bancaire du montant du forfait choisi, libellé en euros pour les ressortissants de l'Union européenne.- Par espèces, uniquement au guichet. <p>* Offre valable pour les plaisanciers particuliers au tarif normal.</p>

Au règlement du péage, une attestation de délivrance et une vignette à produire en cas de contrôle, vous seront remises. La vignette doit être apposée à l'avant du bateau, à tribord, afin qu'elle soit visible de l'extérieur en toutes circonstances. Des vérifications pourront être effectuées en tout point du réseau, soit par les agents assermentés de VNF et des services de la navigation (décret 93-1243 JO du 19/11/1993), soit par les services chargés du maintien de l'ordre. En cas d'infraction, un procès-verbal sera dressé. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les textes, et pourront sous certaines conditions, se voir proposer, après accord du Procureur de la République, une amende transactionnelle.

Ce qu'il faut savoir :

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance*. Sont exemptes les embarcations de longueur inférieure ou égale à 5 mètres et dotées d'un moteur de moins de 9,9 CV réels (soit 7,29 Kw), ainsi que tous les bateaux utilisés par certains services publics (décret du 26/12/96). Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à Vnf en respect de la réglementation en vigueur. Il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial. Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses. Il est important de noter que la vignette plaisance n'est ni échangeable, ni remboursable, ni annulable et ne dispense pas :

- du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pentes d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers.
- des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.

* Loi du 29/10/90, article 124 - décret du 20/08/91, articles 2,3 et 5, modifié par le décret n° 2004-1425 du 23 décembre 2004 - délibération du CA de VNF du 17/12/2010.

division **Tourisme**
- Services usagers
angle rues
Delisse-Engrand
et Saint-Pry
62400 Béthune
téléphone
03 21 63 24 95
télécopie
03 21 63 29 60
www.vnf.fr
janvier 2011

Les adresses utiles

Informations relatives à la navigation

Pour connaître les caractéristiques des voies d'eau, leurs conditions d'exploitation, veuillez vous adresser aux 13 directions Vnf ainsi qu'aux 31 points d'accueil ci-dessous.

Direction régionale de Vnf - Tél : 03 20 15 49 70
37 rue du Plat 59034 LILLE Cedex

Délégation locale de Dordogne - Tél : 05 53 03 65 00
Service de la navigation - Cité administrative Bugeaud
24016 PÉRIGUEUX Cedex

Direction interrégionale de Vnf - Tél : 05 61 36 24 24
2, port St Etienne - BP 7204 - 31073 TOULOUSE Cedex 7

Direction interrégionale de Vnf - Tél : 03 86 71 71 71
2, rue des Patis - BP 69 - 58020 NEVERS cedex

Délégation locale du Lot-et-Garonne - Tél : 05 53 69 33 33
Service de la navigation - 1722, avenue de Colmar
47916 AGEN cedex 9

Direction interrégionale de Vnf - Tél : 01 40 58 29 99
2, quai de Grenelle - 75732 PARIS Cedex 15

Direction interrégionale de Vnf - Tél : 04 72 56 59 00
2, rue de la Quarantaine - 69321 LYON Cedex

Délégation locale de la Haute-Marne - Tél : 03 25 30 79 79
Service de la navigation - 82, rue du Cdt Huguency - BP 2087
52903 CHAUMONT Cedex 9

Direction interrégionale de Vnf - Tél : 03 83 95 30 01
28, boulevard Albert 1er - Case officielle n°62 - 54036 NANCY Cedex

Délégation locale du canal de Bourgogne - Tél : 03 80 29 44 44
Service de la navigation - 57, rue de Mulhouse - 21033 DIJON Cedex

Direction régionale de Vnf - Tél : 02 40 67 26 26
10, Bd Gaston Serpette - BP 53606 - 44036 NANTES Cedex 01

Direction interrégionale de Vnf - Tél : 03 88 21 74 74
25, rue de la Nuée bleue - BP 367 R/10 - 67010 STRASBOURG Cedex

Délégation locale de la Saône-et-Loire - Tél : 03 85 21 28 00
37 Bd Henri Dunant - BP 94029 - 71040 MACON

Où acheter - nette ?

(1) Points d'accueil ouverts le week-end aux heures de fonctionnement des écluses.

AGDE⁽¹⁾ - Tél : 04 67 94 10 99
Service de la navigation du Sud Ouest - Quai du bassin rond - 34300

ARLES - Tél : 04 90 96 00 85
1, quai gare maritime - 13200

ARMENTIÈRES - Tél : 03 20 77 15 67
Écluse d'Armentières - 59280

BÉTHUNE - Tél : 03 21 63 24 30
175 rue Ludovic Boutleux - 62400

CASTETS EN DORTHE - Tél : 05 56 62 83 07
Écluse 53 de Castets - 1 route du Moulin - 33210

COMPIÈGNE - Tél. : 03 44 83 85 00
79, Barrage de Venette - 60280 Venette

DOUAI - Tél : 03 27 94 55 70
263 Quai d'Alsace BP 20018 - 59501

DUNKERQUE - Tél : 03 28 58 71 25
Terre plein du jeu de Mail - BP 1008 - 59375

FRONTIGNAN - Tél : 04 67 46 65 84
Écluse Caramus - BP 90071 - 34111

GIVET - Tél : 03 24 41 26 73
Écluse 59 des 4 cheminées - 08600

LILLE - Tél : 03 20 15 49 70
37, rue du Plat - 59034

LYON - Tél : 04 72 56 17 70
2, rue de la quarantaine - 69321 Cedex 05

MARPENT⁽¹⁾ - Tél : 03 27 39 54 52
Écluse de Marpent - 59164

NANCY - Tél : 03 83 17 01 01
2 rue du Maréchal Victor - Duc de Bellune - 54000

NANTES - Tél : 02 40 71 02 17
2 rue Marcel Sembat - 44100

NARBONNE - Tél : 04 68 42 23 27
Écluse de Gua - 11100

NIFFER⁽¹⁾ - Tél : 03 89 74 57 44
160, rue Principale - 68680

PARIS - Tél : 01 44 06 63 60
9, rue BAUDOIN - 75013

QUESNOY-SUR-DEÛLE - Tél : 03 20 39 87 67
Nouvelle écluse de Quesnoy - 59890

REIMS - Tél : 03 26 85 75 95
2 Bd du Val de Vesle - 51100

ROUEN - Tél : 02 32 08 31 74
66 avenue J. Chastellain - 76000

SAINT-JEAN-DE-LOSNE - Tél : 03 80 29 01 37
17, quai National - BP16 - 21170

SAINT-MAMMÉS - Tél : 01 64 70 57 70
10, quai du Loing - 77670

SAINT-QUENTIN - Tél : 03 23 62 60 21
2, rue Léo Lagrange - 02100

SARREGUEMINES - Tél : 03 87 98 11 15
1, rue de Steinbach - 57200

SARREGUEMINES⁽¹⁾ - Tél : 03 87 98 13 47
Écluse 27 - 57200

STRASBOURG - Tél : 03 90 41 06 06
5, rue du Port-du-Rhin - 67000

THONVILLE - Tél : 03 82 88 22 80
Écluse R. Schuman - 57100

TOULOUSE - Tél : 05 61 36 24 24
2, port Saint-Etienne - BP 7204 - 31073 Cedex 7

TRITH-SAINT-LÉGER - Tél : 03 27 34 33 56
Écluse de trith - 59125

VOLGELSHEIM⁽¹⁾ - Tél : 03 89 72 54 33
Écluse du Rhin - Port Rhenan - 68600

